

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE CRAC'H**

2019-SG-01

ARRETE
PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire de Crac'h ;

VU l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R151-51, R151-53 et R153-18 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10/03/2016

VU la délibération de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique du 13/07/2017 approuvant le zonage d'assainissement collectif de la commune de Crac'h après enquête publique ;

VU le dossier annexé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crac'h est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, les annexes du PLU sont complétées par le zonage d'assainissement collectif précédemment visé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Morbihan.



Fait à Crac'h, le 25 novembre 2019,

Le Maire

Jean-Loïc BONNEMAINS